ATT MONITOR
A Project of Control Arms

OXFAM

DES OBJECTIFS PAS DES ARMES

LES LIENS ENTRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

ÉTUDE DE CAS N°4

2017

L'AGENDA 2030 ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD), UNE SÉRIE DE 17 OBJECTIFS GÉNÉRAUX INTERCONNECTÉS, ONT POUR BUT DE TRANSFORMER LE MONDE DANS LES 13 PROCHAINES ANNÉES. LES ODD VISENT AVANT TOUT À ÉLIMINER LA PAUVRETÉ ET LA FAIM, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU POTABLE, FOURNIR DES INSTALLATIONS SANITAIRES, RENFORCER L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME, ASSURER LA PAIX ET LA SÉCURITÉ, ET ENTREPRENDRE DES ACTIONS QUI FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE. ILS CHERCHENT À TIRER PARTI DES SUCCÈS OBTENUS JUSQU'EN 2015 DANS LE COURS DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD).

Cependant, dans le cadre des ODD, la discussion des questions relatives au contrôle des armes s'est généralement limitée à la Cible 16.4 sur la réduction des armes illicites en circulation. L'ONU ne prête guère d'attention à la contribution que le Traité sur le commerce des armes pourrait apporter à nombre des ODD. Une mise en œuvre robuste du TCA pourrait constituer un soutien non négligeable pour les ODD, étayant la réalisation d'une proportion importante des 17 objectifs.

Il serait bon d'élargir la discussion et de mieux informer sur l'ensemble des ODD, dont la réalisation serait grandement facilitée par la réduction des conflits et de la violence armée, afin de permettre le contrôle adéquat des armes et des transferts d'armes. Pour cette étude de cas, nous nous sommes penchés sur ces synergies et avons considéré l'impact d'une mise en œuvre assidue du TCA sur la réalisation de plusieurs ODD dont, entre autres, l'Objectif 5 sur l'égalité des sexes, l'Objectif 11 sur les villes et les établissements humains et l'Objectif 17 sur les partenariats mondiaux. Tous auraient un effet positif sur la réalisation de l'Objectif 1 sur l'éradication de la pauvreté et de l'Objectif 2 sur l'élimination de la faim.

Comme les ODD, le TCA vise à apporter une contribution positive à la société et au développement mondial. Il leur est intimement lié par sa vision et par ses objectifs. Notre étude de cas identifie trois aspects particuliers selon lesquels ces deux accords mondiaux sont liés : des principes partagés, des processus complémentaires et des activités par lesquels ils se renforcent mutuellement.

Le TCA et les ODD offrent une similarité certaine dans leurs objectifs. Tous deux ont été négociés avec des résultats au niveau mondial et tous deux délèguent la mise en œuvre au niveau national. Pour garantir une mise en œuvre véritable, le TCA oblige les États Parties à s'appuyer sur un certain nombre d'outils et de stratégies avancés par les ODD. De même, la mise en œuvre effective du TCA devrait à son tour apporter une contribution considérable à la réalisation d'ODD clés. Alors que cette étude de cas explorera les implications d'une mise en œuvre véritable du TCA et des ODD, leur relation symbiotique doit également encourager à la prudence : une mise en œuvre inadéquate de l'un ou des autres pourrait compromettre le succès des deux.

DES PRINCIPES PARTAGÉS

Le TCA et les ODD ont en commun certains principes qui découlent de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement,[1] établis en septembre 2000 par les dirigeants mondiaux comme feuille de route vers l'élimination de la pauvreté extrême. Mais les progrès ont été difficiles. En 2011, un rapport de la Banque mondiale révélait qu'« aucun pays fragile ou frappé par un conflit n'a[vait] encore atteint un seul des objectifs de développement pour le Millénaire (OMD) ».[2] À la fin du processus des OMD en 2015, les cinquante-cinq États qui étaient en guerre, en situation de fragilité ou en crise n'avaient atteint en moyenne que deux des quinze cibles prévues.[3] Cette expérience a contribué à alimenter la conversation sur le consensus de développement post-OMD, et les objectifs

de développement durable qui ont suivi ont inclus des indicateurs spécifiques en matière de bonne gouvernance et de stabilité. Il est à noter que ces préoccupations ont également été prises en compte lors des négociations du TCA et que beaucoup de ces thèmes ont trouvé leur place dans la vision développée pour le traité.

Le préambule du TCA rappelle l'article 26 de la Charte des Nations unies et appelle tous les gouvernements à « favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ».[4] Les clauses du préambule reconnaissent en outre que « le développement, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement ».[5]

Pour ce qui concerne les clauses opérationnelles, l'article 1, portant sur l'objet et le but du traité, identifie quatre aspects en rapport direct avec les ODD, à savoir :

- « Prévenir et éliminer le commerce illicite d'armes classiques et empêcher le détournement de ces armes » ;
- « Contribuer à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales » ;
- « Réduire la souffrance humaine » ; et
- « Promouvoir la coopération, la transparence et l'action responsable des États Parties dans le commerce international des armes classiques…».[6]

Ces éléments offrent un rappel succinct des problèmes que vise le TCA.

Ils sont en outre parfaitement à l'unisson avec de nombreux aspects du cadre des ODD. Le lien le plus évident est avec l'objectif 16, « Paix, justice et institutions efficaces ». Les cibles particulièrement pertinentes associées à l'objectif 16 sont :

- Cible 1 : « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés » ;
- Cible 4 : « D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée » ;
- Cible 6 : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » ;
- Cible 7 : « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions » ; et
- Cible 11 : « Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ».

Dans le contexte plus large des ODD, cet objectif vient renforcer la notion que la paix et la sécurité, soutenues par des institutions responsables et réactives, sont au cœur même du développement durable. Il existe de nombreuses preuves de l'impact négatif de la violence armée et de la faiblesse des institutions sur les processus de développement et les investissements.[7] Rendre explicite ce lien tant dans le TCA que dans les ODD permet de prendre conscience du fait que les stratégies visant à lutter contre les conflits et la violence armée (ou encore les transferts d'armes non conformes au TCA) sont façonnées par les besoins de développement et de sécurité d'un pays.

On note également un lien entre les buts et les objectifs du TCA (évoqués à l'article 1) et l'ODD 5, qui porte sur l'égalité des sexes, notamment la Cible 2 : « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles…». La réciprocité est évidente entre cette cible et l'objectif du TCA consistant à réduire d'une part les souffrances humaines et d'autre part la disponibilité des armes conventionnelles illicites qui peuvent servir à faciliter les actes de violence sexistes.[8]

L'ODD 11 (Cible 7) sur les villes et les établissements humains recèle un lien supplémentaire puisqu'il vise à éliminer les violences physiques et sexuelles des espaces urbains. Limiter la disponibilité des armes illicites, objectif ultime du TCA, contribuera à atteindre cet objectif.

DES PROCESSUS COMPLÉMENTAIRES

Le TCA et les ODD se chevauchent dans un certain nombre de domaines, de sorte qu'une mise en œuvre véritable de l'un complétera la réalisation des objectifs de l'autre.

Le premier de ces domaines concerne la mise en œuvre de processus visant à évaluer le risque que des armes « puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission » dans le TCA.[9] Il existe un lien clair et sans ambiguïté entre cette obligation et l'Objectif 5 des ODD concernant « l'égalité des sexes ». La Cible 1 de l'Objectif 5 vise à « mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ».[10] La cible 2 vise à « éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles…».

Un deuxième domaine de complémentarité réside dans la mise en œuvre des obligations du TCA liées à l'importation. Le paragraphe 2 de l'article 8 du TCA oblige les États Parties à « prendre des mesures afin de réglementer, lorsque cela est nécessaire, les importations d'armes classiques visées par l'article 2 (1), sous sa juridiction ».[11] La réglementation des importations est susceptible de nécessiter un certain nombre d'éléments dont, entre autres, la transparence dans la prise de décision et la passation des marchés, et la surveillance budgétaire. En outre, les fonctionnaires du pays importateur

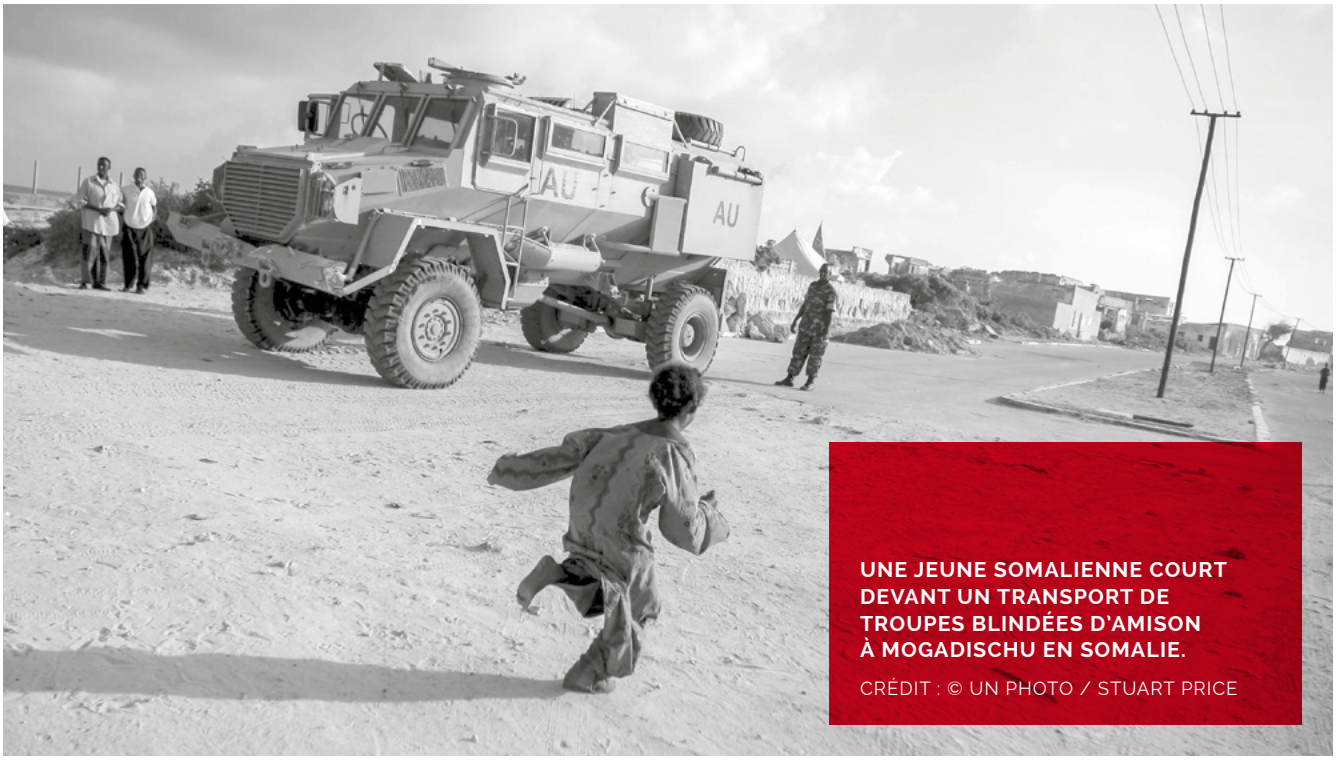

UNE JEUNE SOMALIENNE COURT DEVANT UN TRANSPORT DE TROUPES BLINDÉES D'AMISON À MOGADISCHU EN SOMALIE.

CRÉDIT : © UN PHOTO / STUART PRICE

doivent pouvoir expliquer comment la panoplie des risques énumérée à l'article 7 du TCA sera modérée, de la corruption et du détournement aux menaces pesant sur la paix et la sécurité, en passant par la violence sexiste.

Pour pouvoir prendre de telles mesures, il est nécessaire de disposer de cadres législatifs, administratifs et juridiques qui permettent, par exemple, de fournir aux fonctionnaires des douanes la formation et les ressources nécessaires pour contrôler efficacement les frontières. Ceux-ci doivent en outre être payés régulièrement et bien supervisés. Il faut également s'assurer que soient mis en place les éléments suivants :

- une règlementation assurant l'enregistrement des armes et des munitions à leur entrée dans le pays et leur transfert sécurisé à l'utilisateur final ;
- l'entreposage sûr et sécurisé des stocks d'armes, avec des mesures en place pour comptabiliser les armes détenues et empêcher leur détournement ;[12]
- une bonne formation et un salaire régulier pour les forces de sécurité, permettant d'éliminer les facteurs incitatifs du détournement d'armes ;
- un contrôle parlementaire régulier des processus d'approvisionnement et des transferts d'armes.

Sans ces mécanismes de surveillance et de réglementation robustes, les États Parties au TCA trouveront difficile de respecter leurs obligations aux termes du Traité et donc leurs obligations selon les ODD.

Les éléments ci-dessus sont également essentiels au développement durable. Une mise en œuvre consciencieuse des obligations d'importation liées au TCA aura des effets positifs sur des ODD spécifiques. Par exemple, les actions entreprises pour sécuriser les stocks (afin de pouvoir rassurer les exportateurs potentiels sur la prise en compte des risques de détournement) renforceront le contrôle du gouvernement sur les articles concernés, réduisant ainsi les détournements.[13] Ceci aura pour effet de réduire l'accès des groupes non étatiques aux armes, et donc d'améliorer la stabilité et de réduire l'impact de la violence armée sur la croissance économique. Ces éléments sont au cœur de l'Objectif 16 des ODD sur la paix et la sécurité, et font particulièrement écho à la Cible 1 (réduire nettement toutes les formes de violence), à la Cible 4 (réduire les flux financiers illicites et le trafic d'armes) et à la Cible 5 (réduire la corruption).

En outre, les ODD nécessitent des mesures qui favorisent le développement par une gouvernance efficace. La Cible 6 de l'Objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces) évoque la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes, avec un indicateur spécifique pour accompagner la transparence budgétaire et les dépenses publiques (tant planifiées que spéciales). Ces mesures favorisent la bonne gouvernance, un indicateur clé pour le développement socioéconomique qui est aussi essentiel au contrôle efficace des stocks et des transferts d'armes, renforçant ainsi simultanément le TCA et les ODD.[14]

Le troisième domaine de complémentarité concerne la mise en œuvre des obligations de **conservation des données** et d'**établissement de rapports**.[15] L'une des obligations les plus importantes du TCA pour les États Parties consiste à élaborer des systèmes efficaces de collecte et de suivi des données et à conserver toutes les informations concernant les transferts, les systèmes et les processus institutionnels. Ces systèmes sont essentiels au suivi des transferts à l'importation et à l'exportation et à la préparation des rapports initiaux et annuels obligatoires. Le maintien d'archives précises et ordonnées pendant un temps suffisant est vital pour la mise en œuvre efficace du Traité. Il permet de veiller à ce que les États puissent se démontrer les uns aux autres qu'ils prennent au sérieux leurs obligations. Cette transparence rend beaucoup plus difficile le détournement d'armes et beaucoup plus facile l'identification des armes sur les marchés noir ou gris.

Ceci correspond aux Cibles 18 et 19 de l'Objectif 17 des ODD, qui consistent à renforcer les statistiques, la collecte de données et la capacité d'analyse.[16] Bien que les ODD considèrent avant tout la collecte de données pour évaluer les progrès réalisés vis-à-vis des indicateurs de développement durable, les systèmes nationaux, la législation et la capacité institutionnelle nécessaires pour atteindre cet objectif pourraient se fonder sur les besoins découlant des obligations de conservation de données du TCA.

L'article 14 du TCA, qui concerne l'« exécution du Traité » est de même lié intimement à la Cible 3 de l'Objectif 16, « promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international »,[17] et à la Cible A du même Objectif, « appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ».

Les États doivent veiller à disposer de systèmes suffisamment robustes pour dissuader les infractions au TCA et pour appliquer les mesures de mise en œuvre nationales. Ces systèmes doivent être « adaptés aux besoins », être orientés sur la réalisation des objectifs du TCA et respecter les obligations du droit international humanitaire. Par exemple, ils doivent absolument criminaliser les transferts illicites, imposer des pénalités suffisantes et déployer des ressources adéquates pour identifier et poursuivre les infractions. La corruption et le détournement d'armes doivent également faire l'objet de sanctions efficaces. L'impact de telles mesures, en particulier concernant la corruption, dépassera le contrôle des armes pour aborder des questions beaucoup plus larges de gouvernance et de gestion économique en faveur du développement. Ces mesures doivent être appliquées avec rigueur et équité pour s'acquitter des obligations découlant du TCA.

RENFORCEMENT MUTUEL

Le TCA comme les ODD sont des accords qui nécessitent une mise en œuvre par les États au niveau national. Le TCA oblige à la mise en place d'un système de contrôle national pour réglementer les transferts d'armes qui concernent un État Partie. Ce système de contrôle doit absolument être capable de respecter les termes du Traité, y compris les dispositions qui visent à prévenir la corruption et le détournement des armes de leur destinataire, soit au profit d'utilisateurs gouvernementaux non autorisés, soit aux fins de terrorisme ou de crime organisé, soit encore vers le marché noir général. Si un transfert risque d'enfreindre les critères du TCA, les pays exportateurs et importateurs doivent travailler ensemble pour atténuer ce risque ou le transfert ne pourra pas avoir lieu. Cela signifie que les États doivent travailler à l'amélioration de la sécurité des stocks, renforcer la transparence et le contrôle de la passation de marchés, et prendre des mesures appropriées pour réformer le secteur de la sécurité afin de se conformer aux termes du Traité lorsqu'ils se livrent à des transferts d'armes.

L'aide publique au développement peut soutenir les activités de renforcement des capacités institutionnelles ou de formation dans les pays de moyens et de ressources réduits. Les pays qui souhaitent mettre en œuvre des activités liées au TCA devraient collaborer avec des donateurs pour bénéficier de ressources techniques et financières. En 2015, les dépenses totales de l'APD pour les activités de réforme du secteur de la sécurité, dont certaines étaient directement liées à la mise en œuvre du TCA, ont atteint 972 millions d'USD.[18] Même si ce montant n'a pas été alloué intégralement à des activités pertinentes au TCA, c'est une source de financement potentielle pour les États Parties, et ce particulièrement s'ils envisagent des projets ciblés qui peuvent présenter des avantages supplémentaires vers la réalisation d'objectifs précis des ODD. Par exemple, des mesures douanières efficaces mises en place pour contrôler les transferts d'armes peuvent facilement être adaptées à tous les biens contrôlés par les douanes.

Les obligations de conservation des données et d'établissement de rapports contenues dans les articles 12 et 13 du TCA, qui trouvent une contrepartie dans les cibles ODD visant à améliorer la collecte de données et la capacité statistique (Cibles 17.18 et 17.19), sont à noter. L'absence de systèmes de collecte et d'analyse compréhensives des données est en partie responsable du fait que certains États Parties au TCA ont manqué d'envoyer leurs rapports initiaux ou annuels. On est encore dans l'incertitude quant à la capacité de certains des États Parties à recueillir les données pertinentes et à les traiter de façon à obtenir les informations demandées dans les rapports obligatoires du TCA.[19] Ce problème est également reconnu par les ODD comme un obstacle majeur à surmonter.[20] Seuls 81 des 154 pays pour lesquels des informations sont disponibles mettaient en œuvre des plans statistiques nationaux en 2016.[21]

Pour relever ce défi, les pays en développement ont reçu 153 millions de dollars d'APD de la part des donateurs du CAD pour renforcer leurs capacités statistiques. Accéder à cette assistance ciblée et renforcer leurs systèmes nationaux de collecte et d'analyse des données pertinentes permettra aux pays de s'acquitter de leurs obligations relatives au TCA et aux ODD.[22]

Comme le montre cet exemple, le financement de l'APD peut permettre de traiter certaines obligations complémentaires. Certains autres domaines potentiels de mise en œuvre du TCA et des ODD qui pourraient bénéficier mutuellement d'une APD ciblée sont rassemblés dans le tableau ci-dessous. Par exemple, par le canal du CAD sur les projets de « Réintégration et contrôle des ALPC », on peut répondre à des préoccupations telles que le détournement (article 11 du TCA) et la prolifération illicite des armes légères (ODD 16.4).

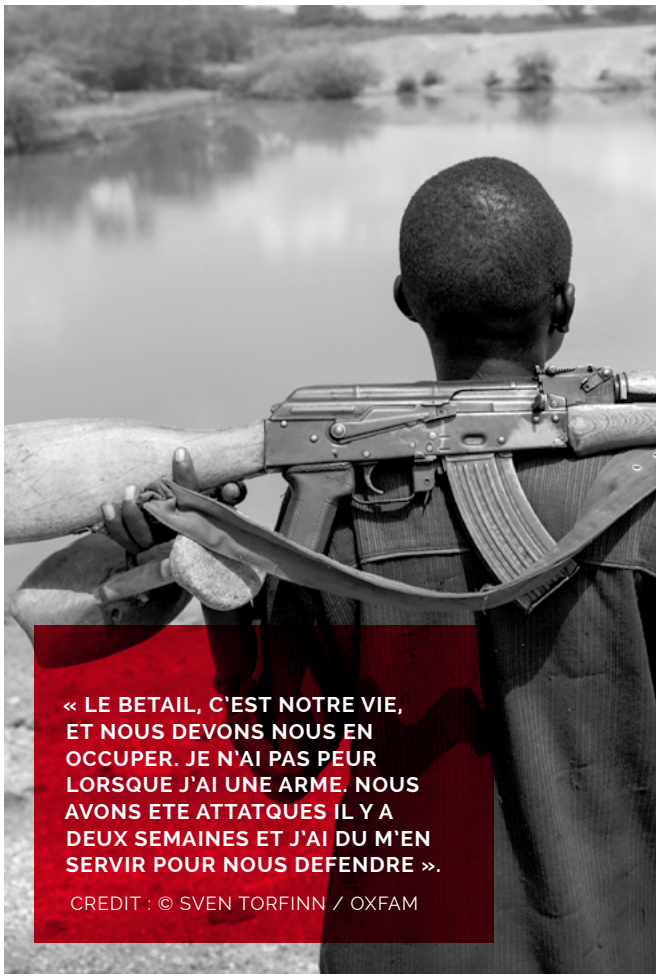

« LE BETAIL, C'EST NOTRE VIE, ET NOUS DEVONS NOUS EN OCCUPER. JE N'AI PAS PEUR LORSQUE J'AI UNE ARME. NOUS AVONS ETE ATTATQUES IL Y A DEUX SEMAINES ET J'AI DU M'EN SERVIR POUR NOUS DEFENDRE ».

CREDIT : © SVEN TORFINN / OXFAM

Code CAD	Type d'activité	ODD	TCA
15210	**Gestion et réforme du système de sécurité**		
	Coopération technique fournie au parlement, aux ministères, aux services de maintien de l'ordre et aux institutions judiciaires en vue de les aider à surveiller et à réformer le système de sécurité de manière à améliorer la gouvernance démocratique et le contrôle civil	Objectif 16.3 Objectif 16.6 Objectif 16.A	Article 5.5 Article 14 Article 15
	Coopération technique fournie aux gouvernements pour améliorer le contrôle civil et démocratique de la budgétisation, de la gestion, de la responsabilisation et de l'audit des dépenses en matière de sécurité, dont les budgets militaires, dans le cadre d'un programme de gestion des dépenses publiques	Objectif 16.6	Article 12 Article 14
	Assistance en faveur de la société civile pour accroître ses compétences et sa capacité à examiner avec soin le système de sécurité de façon à ce qu'il soit géré conformément aux normes démocratiques et aux principes de responsabilisation, de transparence et de bonne gouvernance	Objectif 16.3 Objectif 16.6	Article 1 Article 5.5
15230	**Participation aux opérations internationales de maintien de la paix**		
	Supervision ou recyclage des administrateurs civils et des forces de police	Objectif 16.3 Objectif 16.6	Article 5.5 Article 13.1 Article 16.2
	Réforme des systèmes de sécurité et autres activités liées à l'État de droit	Objectif 5.1 Objectif 11.7 Objectif 16.1 Objectif 16.3 Objectif 16.4	Article 5.5 Article 8 Article 13.1
	Formation aux procédures douanières et de contrôle aux frontières	Objectif 16.6 Objectif 16.A	Article 5.5 Article 8 Article 9 Article 16.2
	Rapatriement et démobilisation des factions armées et destruction de leurs armes	Objectif 16.4	Article 5.5 Article 11 Article 13.2
15240	**Réintégration et contrôle des ALPC**		
	Coopération technique destinée à contrôler, prévenir et/ou réduire la prolifération des armes légères et de petit calibre (APLC)	ODD 16.1 ODD 16.4	Article 5.5 Article 11 Article 13.2
16062	**Renforcement des capacités statistiques**		
	Offices statistiques nationaux et autres ministères concernés	ODD 17.18 ODD 17.19	Article 12 Article 13

CONCLUSIONS

Le TCA et les ODD sont indiscutablement liés. Alors que cette étude de cas a permis de démontrer qu'une mise en œuvre véritable de l'un aura un résultat positif pour l'autre, leur relation symbiotique doit également encourager à la prudence : une mise en œuvre inadéquate soit du TCA, soit des ODD pourrait mettre les deux en péril.

Ces liens permettent d'entreprendre des activités ciblées pour respecter les obligations fixées par les deux cadres. Dans un certain nombre de domaines, on assiste à un alignement de principes comme la transparence, la primauté du droit et la réduction des souffrances.

Cette étude de cas a également permis d'identifier un certain nombre de domaines spécifiques où une assistance technique et financière comporterait des avantages dépassant le TCA ou les ODD. En outre, l'utilisation de mécanismes comme un financement de l'APD peut améliorer la capacité de certains gouvernements à se conformer au TCA et à atteindre les objectifs fixés par les ODD.

Cette étude de cas fut préparée conjointement par Deepayan Basu Ray (ATT Monitor) et Martin Butcher (Oxfam), avec le soutien approfondi et les orientations détaillées de leurs collègues chez Oxfam et d'autres organisations membres de la Coalition de Contrôlez les armes. La conception graphique et la direction artistique furent assurées par Collected Pros. Ltd. L'étude de cas fut traduite par Sarah-Louise Raillard.

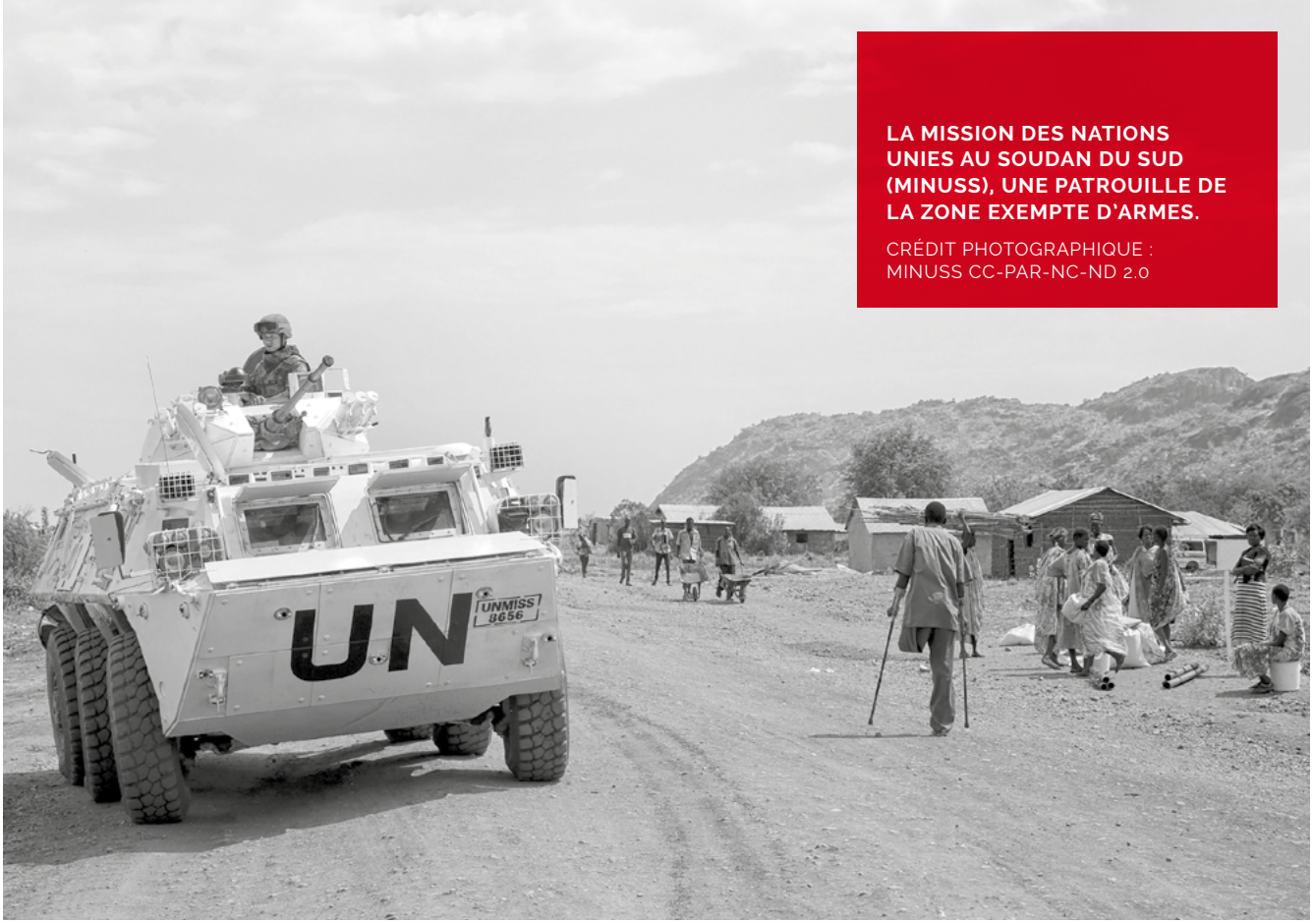

LA MISSION DES NATIONS UNIES AU SOUDAN DU SUD (MINUSS), UNE PATROUILLE DE LA ZONE EXEMPTE D'ARMES.

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : MINUSS CC-PAR-NC-ND 2.0

ENDNOTES

1 Nations unies (2015), « Background – Millennium Development Goals », <https://www.un.org/millenniumgoals/bkgd.shtml> (en anglais)>.

2 Banque mondiale (2011), « Rapport sur le développement dans le monde 2011 – Conflits, sécurité et développement », Washington D.C., p. 1, <http://siteresources.worldbank.org/INTWDRS/Resources/WDR_Overview_French.pdf>.

3 Center for American Progress et Save the Children (2015), Fragile Progress. The Record of the Millennium Development Goals in States Affected by Conflict, Fragility, and Crisis par John Norris, Casey Dunning, and Annie Malknecht, disponible ici : <http://www.savethechildren.org/atf/cf/%7B9def2ebe-10ae-432c-9bd0-df91d2eba74a%7D/FRAGILESTATES-REPORT_WEB.PDF> (en anglais).

4 Traité sur le commerce des armes, Préambule, paragraphe 2 (2013).

5 Traité sur le commerce des armes, Préambule, paragraphe 6 (2013).

6 Traité sur le commerce des armes, article 1 : « Objet et but » (2013).

7 Voir par exemple les études d'Oxfam : [Africa's Missing Billions (2007) ; Shooting Down the MDGs (2008) ; The Final Countdown Compendium (2012)], de la Banque mondiale [World Development Report (2011)], du PNUD : [Rule of Law Global Programme Annual Report (2014)], ainsi que la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement : [The Global Burden of Armed Violence (2015)].

8 ODD 5, Cible 2.

9 Traité sur le commerce des armes, article 7, paragraphe 4.

10 ODD 5, Cible 1.

11 Traité sur le commerce des armes, article 8, paragraphe 2.

12 Nation unies (2015), Armes légères et de petit calibre : Rapport du Secrétaire général, p. 9–13, <http://undocs.org/fr/S/2015/289>.

13 *Ibid.*, p.12.

14 ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces, Cible 6.

15 TCA, articles 12 et 13.

16 ODD 17 : « Partenariats pour la réalisation des objectifs », Cibles 18 et 19.

17 Objectif 16, Cible 3.

18 Système de notification des pays créanciers, OCDE-CAD. <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=90b89b82-384e-41f1-914c-ea5af9902463&themetreeid=3>.

19 ATT Monitor, Rapport 2016, chapitre 3.1, p. 76.

20 ECOSOC (2017), « Point annuel sur les objectifs de développement durable, Rapport du Secrétaire général », E/2017/66, 11 mai 2017, <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2017/66&referer=/english/&Lang=F>.

21 ECOSOC (2016), « Point annuel sur les objectifs de développement durable, Rapport du Secrétaire général », E/2016/75, 3 juin 2017, <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2016/75&referer=/english/&Lang=F>.

22 Système de notification des pays créanciers, OCDE-CAD. <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=90b89b82-384e-41f1-914c-ea5af9902463&themetreeid=3>.